



Calendrier Maîtres-éleveurs – 2023

Octobre 2023	Ronde préliminaire d'évaluation des Maîtres-éleveurs Envoi de la mise à jour des points aux membres
Janvier 2024	Ronde finale d'évaluation des Maîtres-éleveurs Communiqué de presse sur les Maîtres-éleveurs
Avril 2024	Remise des plaques au Congrès Holstein à Hamilton, Ontario

Règlements des Maîtres-éleveurs

Sur une période de 16 ans de naissances (2023 : naissances de 2004 à 2019)

- └ Selon le préfixe inclus dans le nom de l'animal
- └ Moyenne minimale de 7 femelles (pureté de 75 % et +) par année de naissance
- └ Une ou plusieurs femelles nées et enregistrées au cours de 14 sur les 16 années
- └ Les animaux ayant contribué des points à une précédente plaque ne contribuent pas de points à une plaque subséquente

COMPTE DES ENREGISTREMENTS ET POINTS/ENREGISTREMENT DE FEMELLE

Compte des enregistrements (A)	Femelle 75 % pure ou mieux – née entre 2004 et 2019 exclue si exportée avant l'âge de 3 ans
Nombre d'années (B)	nombre d'années avec une ou plusieurs femelles enregistrées [dans Compte des enregistrements (A)]
N ^{bre} moyen d'enregistrements de femelles par an (C)	Compte des enregistrements (A) / nombre d'années (B)
Animaux admissibles à contribuer des points (D)	toutes les femelles [dans Compte des enregistrements (A)] et les mâles
Points accumulés (E)	total des points pour tous les animaux admissibles selon le tableau des points
Points accumulés par enregistrement de femelle (F)	points accumulés (E) / n ^{bre} moyen d'enregistrements de femelles par an (C)

Maîtres-éleveurs – 2023

Membres admissibles au titre de Maître-éleveur

(2023 : 3 513 MEMBRES)

(*Veuillez noter que les valeurs exprimées dans ce tableau sont des estimations)

GROUPES DE MEMBRES SELON LA MOYENNE DU N^{BRE} D'ENREGISTREMENTS DE FEMELLES PAR AN (C)

7 à 14	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 39	40 à 59	60+
N^{BRE} DE TROUPEAUX (2023)						
473	592	601	472	546	488	341
ENREGISTREMENTS DE FEMELLES (2023 : NÉES DE 2004 À 2019)						
88 355	164 597	213 729	204 534	300 091	376 029	542 231
POURCENTAGE D'ENREGISTREMENT DES FEMELLES (2023 : NÉES DE 2004 À 2019)						
5 %	9 %	11 %	11 %	16 %	20 %	29 %
NOMBRE DE PLAQUES DÉCERNÉES DANS CHAQUE GROUPE (*)						
2	3	3	2	3	3	4

TABLEAU DES POINTS – VACHE ÉTOILE DE LA RACE ET MAÎTRE-ÉLEVEUR

	Production					Classification		Longévité		
	Dévi- ation combinée (gras + protéine)		MCR (**) combinée (gras + protéine)		Production à vie	Points	Conformation	Points	Lactations complétées	Points
1 Lact.	[(+40)]	ou	(+120)]	ou	60 000 kg	1	83-84	1	7	1
2 Lacts.	[(+40)]	ou	(+120)]	ou	70 000 kg	2	85-86	2	8+	2
2 Lacts.	[(+60)]	ou	(+150)]	ou	80 000 kg	3	87-89	3		
3 Lacts.	[(+60)]	ou	(+150)]	ou	90 000 kg	4	EX	4		
3 Lacts.	[(+80)]	ou	(+180)]	ou	100 000 kg	5	EX-2E	5		
4 Lacts.	[(+80)]	ou	(+180)]	ou	120 000 kg+	6	EX-3E+	6		

(**) Au-delà des valeurs des moyennes nationales de la MCR

Des lactations à l'étranger peuvent être incluses dans les critères de Production à vie, à condition que la vache ait une classification canadienne de BP-83 ou mieux. Holstein Canada ajoutera, sur demande, les lactations à l'étranger à la base de données.

Toutes les données et autres informations soumises pourront être vérifiées ou examinées si Holstein Canada le juge approprié.

Mâles	Points
Production supérieure	5
Conformation supérieure	5
Classe Extra	15

Tous les récipiendaires doivent être des membres en règle.